



EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

Du diagnostic S&ST au Document Unique :
de la préparation à la finalisation



ORGANISATION

Public concerné:

Personnel concerné par la prévention et chargé d'élaborer l'évaluation des risques professionnels qui sera formalisé dans le DU

Pré-requis :

-Maîtriser les savoirs de base.
-Etre volontaire dans la démarche EvRP

Durée :

35 heures, soit 5 jours non consécutifs (3j+2j)
(prévoir en plus 1 jour au sein de l'entreprise pour réaliser travail intersession)

Participants :

12 maximum, 2 minimum

Méthodes pédagogiques :

Méthode interactive, interrogative et démonstrative.
Méthode heuristique et applicative pour les mises en application réelle.

Modalités d'évaluation :

Formatives et sommatives

Matériel pédagogique :

Ordinateur, Vidéo projecteur, exemples de documents, dossiers stagiaires.

Intervenant :

Formateur en prévention et évaluation des risques professionnels.

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation

Maintien et Actualisation des compétences :

Conseillé 1 jour tous les 24 mois

OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic sur la gestion de la santé et sécurité dans son entreprise.
- Préparer, engager, piloter, animer et mettre en œuvre la démarche EvRP dans le respect des bonnes pratiques du Réseau Prévention.
- Formaliser sa démarche dans le Document Unique.

PROGRAMME

Contexte et enjeux de l'évaluation du risque professionnel

- Genèse et réglementation
- Chiffres clés (sinistralité)
- La schématisation du dommage (application via vidéos)
- Les acteurs de la prévention et les institutions
- Responsabilités civiles et pénales
- Les 9 principes généraux de prévention

Préparation démarche EvRP

- Les bonnes pratiques du Réseau Prévention.
- Conduite et mise en œuvre la démarche EvRP.
- Recherche et exploitation des ressources internes et externes à l'entreprise.
- Approche pluridisciplinaire et démarche participative.
- Organisation de la démarche EvRP, cadre et limites.

Conduite et mise en œuvre la démarche EvRP.

- Identification des risques d'atteinte à la santé des salariés de l'entreprise, en prenant en compte le travail réel.
- Evaluation des risques identifiés en mettant en place une cotation.
- Mise en œuvre d'un plan d'action de prévention, méthodes pour faciliter la prise de décision.

**Travail Intersession (la période d'intersession s'étend de 2 à 5 semaines)
(Ce temps est hors temps de face à face pédagogique).**

En s'appuyant sur sa hiérarchie et ses collègues, le stagiaire doit piloter la réalisation d'un exemple d'évaluation des risques professionnels et la rédaction du plan d'action associé. Il formalisera le résultat de ce travail dans une grille dont il présentera une partie en journée 4.

Garantie de la démarche EvRP.

- Mises à jour et le principe d'amélioration continu
- Suivi de la communication (interne et externe)
- Possibilité d'évolution de la démarche

Travaux de groupe

CADRE REGLEMENTAIRE

Art . R.4121-1 L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article [L. 4121-3](#). Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement

Art . R.4121-2 Relatif à la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels.



Tawfik ATTALLAOUI - Référént pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com